



BELGIAN BIO PACKAGING

L'association Belgian BioPackaging (ci-après dénommée le BBP) a pour objectif de promouvoir les matériaux compostables (définis par la norme EN 13432), biodégradables ou d'origine renouvelable (tous repris sous le vocable générique "bio-inspired packaging"). Parallèlement, le BBP a pour mission de constituer un réseau d'acteurs – tant belges qu'internationaux – œuvrant dans le domaine des emballages compostables et biodégradables ; l'accent étant placé sur le caractère renouvelable de ces produits<sup>1</sup>.

Le BBP représente l'ensemble de la filière belge de l'emballage biodégradable et compostable : du producteur des matières premières au distributeur, en passant par les transformateurs, les plasturgistes, les laboratoires et centres de recherche et développement.

*Le « bio-inspired packaging » est un emballage d'origine renouvelable et entièrement compostable. Il permet une économie d'énergie et contribue à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> (« CO<sub>2</sub>-efficient »). Il participe également au développement d'une société durable et soutient l'emploi dans les régions rurales.* Ces emballages sont utilisés dans l'agriculture, l'industrie, le secteur de l'emballage, ou à usage domestique.

Depuis plusieurs années, ces emballages connaissent un succès croissant ; pourtant, comme pour les biocarburants, leur prix de revient reste plus élevé que celui des emballages traditionnels. Cette situation est à déplorer au vu de leurs atouts intrinsèques.

En effet, premièrement, ces emballages sont fabriqués - totalement ou partiellement - à partir de matières premières renouvelables (cellulose, blé, maïs, betteraves, colza, fibres végétales telles que le lin ou le chanvre) ; utilisés, en tant qu'alternative à l'utilisation de ressources d'origine fossile.

Deuxièmement, ces emballages sont entièrement compostables (selon la norme européenne EN 13432).

Troisièmement, le « bio-inspired packaging » est très attractif en termes d'économie d'énergie. La production d'une tonne de bio-plastique permet - par rapport à la production d'une tonne de plastiques

<sup>1</sup> Voir le site [www.belgianbiopackaging.be](http://www.belgianbiopackaging.be)

péto-dérivés traditionnels fortement consommatrice d'énergie - une économie de 20 à 50 GJ, ce qui représente une diminution de 30 à 60%<sup>2</sup>.

Puisqu'une économie d'énergie substantielle est réalisée, les émissions de CO<sub>2</sub> sont réduites; ce qui constitue le quatrième atout du « bio-inspired packaging ». La quantité de CO<sub>2</sub> émise est, en effet, dépendante de l'application, du matériau utilisé, de la source d'énergie et du traitement du déchet généré (cradle-to-grave). Une faible consommation d'énergie lors de la production de l'emballage, ainsi que l'utilisation de matières premières renouvelables sont donc des facteurs d'importance majeure pour calculer les réductions d'émissions de CO<sub>2</sub> obtenues (la comparaison est établie en se référant aux quantités de CO<sub>2</sub> émises lors de la production de matériaux traditionnels, d'origine fossile). La fin de vie du « bio-inspired packaging » contribue également de façon significative à la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>. En effet, lors d'une incinération, l'énergie dégagée peut, certes, être récupérée, mais l'atout majeur des « bio-inspired packaging » en terme de traitement des déchets, réside dans leur compostabilité. Le compost peut en effet être utilisé en substitution des engrais chimiques classiques et le CO<sub>2</sub> dégagé est fixé dans les sols (« carbon sequestration »). En général, le « bio-inspired packaging » a une émission plus basse de 1 à 4 t de CO<sub>2</sub> eq/t.

Cinquièmement, l'utilisation de « bio-inspired packaging » s'inscrit clairement dans l'évolution vers une société durable, soucieuse de limiter l'impact de sa consommation.

Enfin, la production et l'utilisation du « bio-inspired packaging » favorise l'emploi dans les régions rurales. Après la réforme de la PAC<sup>3</sup> et celle relative au marché du sucre, il est important pour le secteur agricole de trouver de nouveaux débouchés pour leurs produits : le « bio-inspired packaging » s'avère être un créneau porteur.

La R&D (recherche et développement) relative au « bio-inspired packaging » étant encore à un stade précoce, les coûts de production restent très élevés. Cependant, l'industrie est convaincue que de la R&D intensifiée, corrélée à une production croissante, permettra la substantielle diminution des coûts de production de tels emballages. Dès lors, à terme, ceux-ci pourront bel et bien rivaliser avec les produits traditionnels existants, restant toujours dépendants du cours du pétrole.

Un dernier élément, sur lequel l'association BBP insiste, doit être relevé : il s'agit de « l'économie bio-orientée » (« bio-inspired economy»), qui place un accent particulier sur le "bio-inspired packaging" ;

---

<sup>2</sup> [http://ec.europa.eu/environment/waste/packaging\\_index.htm](http://ec.europa.eu/environment/waste/packaging_index.htm) et le rapport « *Techno-economic Feasibility of Largescale Production of Bio-based Polymers in Europe* ». Les données pour 2004 indiquent que la Belgique a généré 348.000 tonnes de déchets en plastique.

<sup>3</sup> Politique Agricole Commune

concept pleinement soutenu par la Commission Européenne<sup>4</sup> qui se focalisera de plus en plus sur une économie basée sur les normes pro-environnementales, dans un contexte de « chimie verte »<sup>5</sup>.

Le BBP se réjouit de la prise de conscience croissante des autorités belges, fédérales et régionales à l'égard des mesures en faveur de l'environnement ; mesures constituant une excellente d'opportunité d'atteindre les objectifs fixés par le Protocole de Kyoto, et même d'anticiper au-delà.

Pour conclure, le BBP souhaite engager une conversation ouverte avec les autorités belges afin de créer un cadre législatif *favorisant l'utilisation des matières premières renouvelables dans les matériaux* et, concomitamment, la promotion des « bio-inspired packaging ». A ce titre, la Belgique peut jouer un rôle moteur au sein de l'Union Européenne, et, avec d'autres pays, aspirer à la création d'une économie européenne "bio-orientée ». Concrètement, le BBP souhaite une législation qui stimule l'incorporation obligatoire de matières premières renouvelables dans les matériaux traditionnels.

En se basant sur notre connaissance des biomatériaux actuellement disponibles sur le marché belge et européen, le taux d'incorporation de 50% est possible pour certains produits ; 40 % étant le taux minimum acceptable. De plus faibles ratios d'incorporation sont techniquement possibles mais constitueraient un frein aux alternatives écologiques. Pour certaines applications, des taux d'incorporation plus élevés sont possibles (cfr tableau en annexe). Globalement, le BBP envisage que, d'ici 2015, 15% de tous les emballages soient d'origine renouvelable. Pour ce, le BBP dispose d'une gamme de produits permettant d'atteindre cet objectif à court terme

Etant donné les compétences spécifiques des gouvernements fédéral et régionaux, le BBP est partisan de la création d'une plate-forme commune, qui instituerait un cadre réglementaire fédérateur.

Instaurer une législation en faveur des « bio-inspired packaging » représente une réelle opportunité pour le gouvernement de soutenir les normes Kyoto, voire d'atteindre les objectifs de « super-Kyoto ». Les acteurs de ce marché, actuels et futurs, doivent pouvoir disposer d'un cadre législatif clair et ancré sur le long-terme afin de pouvoir assurer leur développement : sans cette garantie, une production réelle ne pourra pas être envisagée, ni même aucun débouché en Belgique et en Europe. En outre, sans réglementation précise et favorable, les initiatives existantes sur le plan de la recherche et du

---

<sup>4</sup> Voir la Directive 2003/30/EC qui favorise l'utilisation de biocarburants, le 6<sup>ème</sup> Programme Cadre qui insistait sur les aspects environnementaux des projets, le Programme de Lisbonne ou encore l' ETAP (Environmental Technology Action Plan)

<sup>5</sup> Nous nous référons à « la Chimie du végétal » et au « Comité Forissier » dont l'objectif est d'augmenter de 15% l'incorporation des bio-matériaux, en France, d'ici 2015. De plus, un article a été introduit dans la récente Loi d'Orientation Agricole qui stipule : « *Un décret, pris dans les douze mois suivant la publication de la présente loi, détermine, dans le respect des règles définies dans le cadre de l'Union européenne, les usages de plastique pour lesquels l'incorporation dans celui-ci de matières d'origine végétale est rendue obligatoire. Il précise les taux d'incorporation croissants imposés* ». Le terme biodégradabilité occupe une position centrale au §1 de ce décret.

développement peuvent sembler vaines, comme ce fut le cas pour les biocarburants. Un cadre réglementaire favorable positionnera la Belgique et l'Europe, dans ce secteur, comme précurseurs ; ce qui constituera un atout concurrentiel sur le marché mondial.

Le BBP prend acte de l'instauration d'une taxe sur les emballages par le gouvernement fédéral belge. Le BBP espère que la possibilité existe d'exclure les emballages compostables et d'origine renouvelable. Le BBP souhaite en outre la création d'un groupe de travail, dans lequel il est prêt à s'impliquer, qui participera à l'élaboration de cette législation revue.

Le BBP espère également que cette proposition permettra d'aboutir à un cadre en Belgique, qui ouvrira la voie vers une économie véritablement « bio-orientée ».

ANNEXE : Le tableau

**asbl BBP vzw**

Main office : August Reyerslaan 80, 1030 Brussel

Secretariat : Lambrechtshoekenlaan 147, 2170 Merksem

Email : [info@belgianbiopackaging.be](mailto:info@belgianbiopackaging.be) • FAX : +32 (0) 3 540 09 19 • ING 320-0563827-36 • [www.belgianbiopackaging.be](http://www.belgianbiopackaging.be)